



ADHÉSION 2020

DEVENIR PARTENAIRE ECOSYSTEM

CONDITIONS D'ENTRÉE : ADHÉSION JUSQU'À 100% REMBOURSÉE

À compter du **13 Février 2020**, tous les nouveaux partenaires devront commander **2 Packs à 120€** (hors Pack Actif et Lumina sur 6 mois) ainsi que le **Kit de démarrage** (sacoche, conférencier, catalogue, stylo, fiches produits) à **39.90€** lors de leur adhésion (réglement à effectuer le jour de l'adhésion). En contrepartie, Ecosystem donne à chaque nouveau partenaire la possibilité de rembourser jusqu'à **100 % de son investissement** de démarrage.

COMMENT

Pour cela, il suffit que le nouveau partenaire atteigne, grâce à ses achats de produits, un minimum de **351 points perso** (comprenant également les points clients) chaque mois durant les **2 mois complets** qui suivent son enregistrement.

DÉTAILS

- Si **351 points perso** ou plus réalisés le 1^{er} mois qui suit l'enregistrement, Ecosystem offre **120 € en bon d'achat** (qui correspond au montant d'un Pack) utilisable le mois suivant et valable uniquement sur ce mois-ci.
- Si **351 points perso** ou plus réalisés le 2^{ème} mois qui suit l'enregistrement, Ecosystem offre **120 € supplémentaire en bon d'achat** (qui correspond au montant du deuxième Pack) utilisable uniquement le mois suivant et rembourse en plus les 39.90€ (également en bon d'achat utilisable uniquement le mois suivant) du prix du Kit de démarrage si le partenaire a réalisé ses **351 points sur chacun des 2 mois !**

Chaque nouveau partenaire a ainsi la possibilité de rembourser **en partie ou en totalité** son investissement de démarrage. De plus :

- Le nouveau partenaire **choisit ses deux packs de façon totalement libre** parmi les Packs à 120€ disponibles dans son agence (hors Pack Actif et Lumina sur 6 mois). Le nouveau partenaire peut même, s'il le souhaite, choisir deux fois le même Pack.
- L'offre ne prend effet que **le mois suivant** l'enregistrement du partenaire afin de lui permettre de bénéficier d'un mois complet pour réaliser son objectif de 351 points ou plus.
- Si un objectif n'est pas atteint durant un mois, l'offre s'applique quand même pour l'autre mois.

EXEMPLES

1. Si un Partenaire adhère courant Mars 2020, les points comptabilisés pour bénéficier de l'offre correspondent aux achats effectués par le nouveau partenaire entre le 1^{er} et le 30 Avril 2020, puis ceux réalisés entre le 1^{er} et le 31 Mai 2020.
2. Si le nouveau partenaire ne marque que **200 points** durant le mois complet qui suit son adhésion. Il n'a donc pas atteint le minimum de 351 points et en conséquence il n'obtiendra **pas les 120 €**. Cependant si le mois suivant le nouveau partenaire marque 351 points ou plus il obtiendra **1X120 €**.

En 2020 gagnez plus, beaucoup plus !